

Les Déchets Ménagers et Assimilés

Les Déchets Ménagers et Assimilés regroupent tous les déchets produits dans le cadre de notre vie quotidienne et familiale ainsi que les déchets non dangereux des entreprises.

Les déchets d'entreprises

Uniquement ceux qui ressemblent aux déchets ménagers : *papiers de bureau, plastiques, cartons, emballages, palettes de bois,...* Cela concerne surtout les artisans, les commerçants et le secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...).



Les emballages ménagers



Les déchets alimentaires



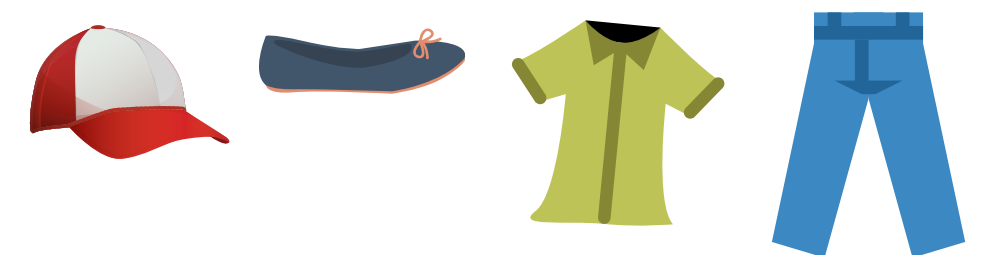
Les déchets verts



Le verre, les métaux, le papier, le plastique

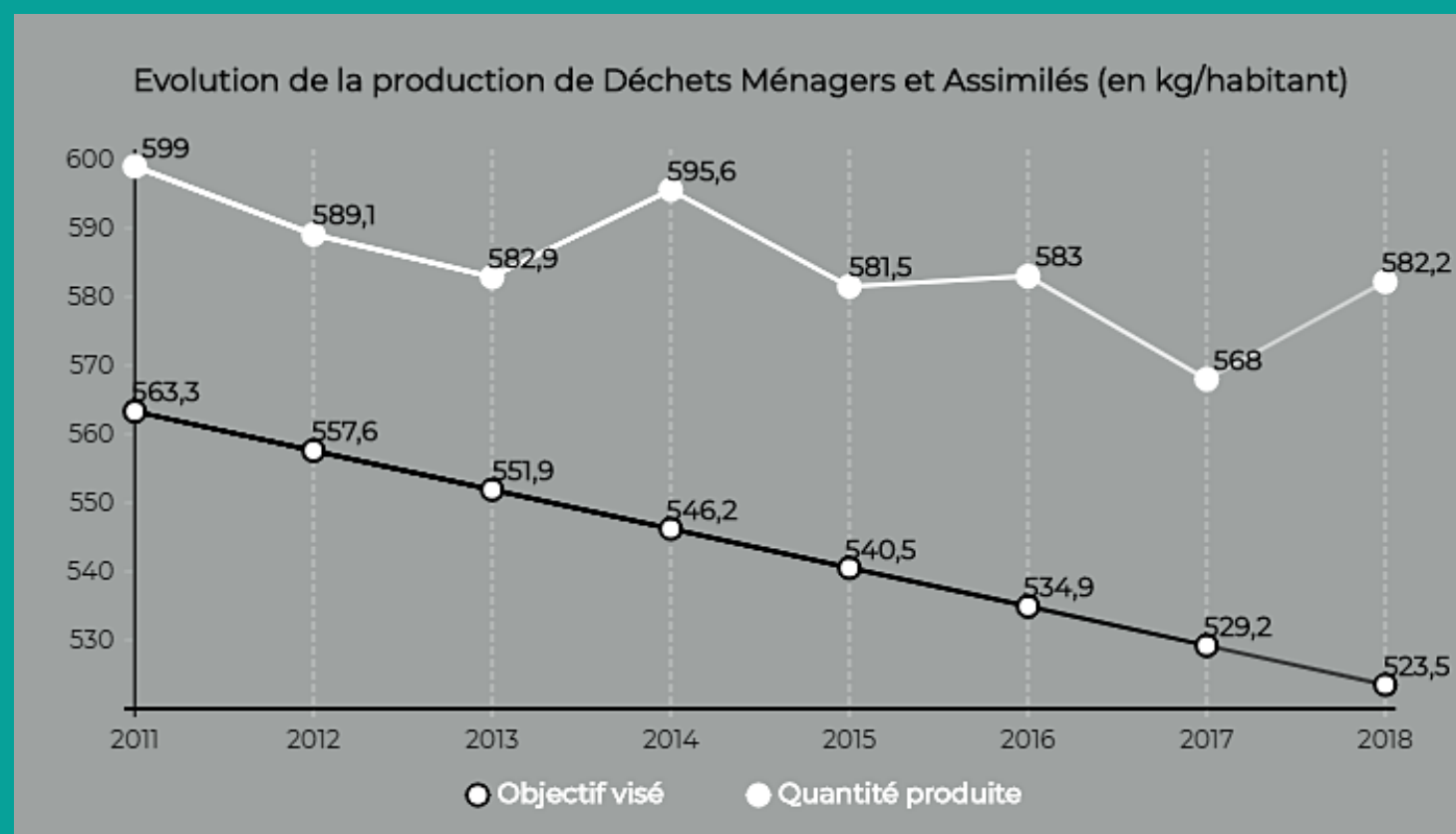


Les textiles et chaussures



La production de déchets ménagers et assimilés

Globalement, la production de déchets ménagers et assimilés sur le territoire diminue depuis 2011, mais reste supérieure aux objectifs visés par la Métropole (-15 % d'ici 2030).



Le nouveau PLPDMA doit proposer des actions pour réduire davantage la production de déchets ménagers et assimilés.



Qui produit ces déchets ?



226 763 ménages

dont **56%** vivent dans des immeubles.



36 804 entreprises

avec une dominante du commerce et de l'artisanat.



440 établissements scolaires

dont la majorité dispose d'une cantine.

Les modes de collecte des déchets ménagers et assimilés

Selon les communes et les types de déchets, la collecte peut-être effectuée directement par la Métropole (en régie) ou par des prestataires.

La collecte en porte-à-porte :

Les déchets sont collectés à domicile par camion-benne.



Les points de regroupement :

Ces points permettent de rassembler les déchets de plusieurs habitations (*immeubles/lotissements*) en un seul lieu de collecte (*colonnes enterrées ou bac de regroupement*).



Les points d'apport volontaire :

Ils concernent certains déchets recyclables (*verre, textile,...*) que la population dépose dans des colonnes mises à disposition.



Et aussi les 16 déchetteries du territoire !

Les volumes collectés à la Métropole

Les Ordures Ménagères Résiduelles

Il s'agit des ordures ménagères non recyclables.



71

communes collectées
en porte-à-porte



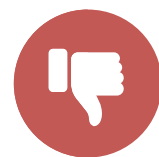
141 951

tonnes collectées
en 2018



284,6

kg/habitant/an
sur le territoire de la
Métropole



Soit **8% de plus** que la moyenne nationale.



Objectif : diminuer les tonnages.

Les Déchets Ménagers Recyclables

Dans les sacs jaunes :



71

communes collectées
en porte-à-porte (sauf
Rouen intra-boulevard)



21 643

tonnes collectées
en 2018



43,4

kg/habitant/an
sur le territoire de la
Métropole



Amélioration du tri depuis 2016 (+1 487 tonnes en 2 ans)



Objectif : poursuivre l'amélioration du tri.

Les volumes collectés à la Métropole

Le verre

Collecte uniquement en point d'apport volontaire



1164

colonnes (aériennes et enterrées) réparties sur le territoire.



poids

10 592

tonnes collectées en 2018



21,2

kg/habitant/an sur le territoire de la Métropole



Soit **33% de moins** que la moyenne nationale.



Objectif : améliorer sensiblement la collecte du verre.

Les déchets verts



49

communes collectées en porte-à-porte (apport volontaire en déchetterie pour les 22 autres communes)



poids

30 000

tonnes collectées (moyenne annuelle)



52,5

kg/habitant/an sur le territoire de la Métropole



Objectif : diminuer une production de déchets verts supérieure à la moyenne nationale.

Composition moyenne d'une poubelle à la Métropole

(année 2018)

Gaspillage alimentaire : 36 kg

+ Déchets compostables : 70 kg

+ Déchets recyclables : 113 kg

+ Autres : 9 kg

+ Ordures ménagères résiduelles : 57 kg

= Poids total annuel : 285 kg



149 kg
évitables

103 kg
orientables
vers d'autres
filiales

Combien ça coute ?



54 200 000 € HT

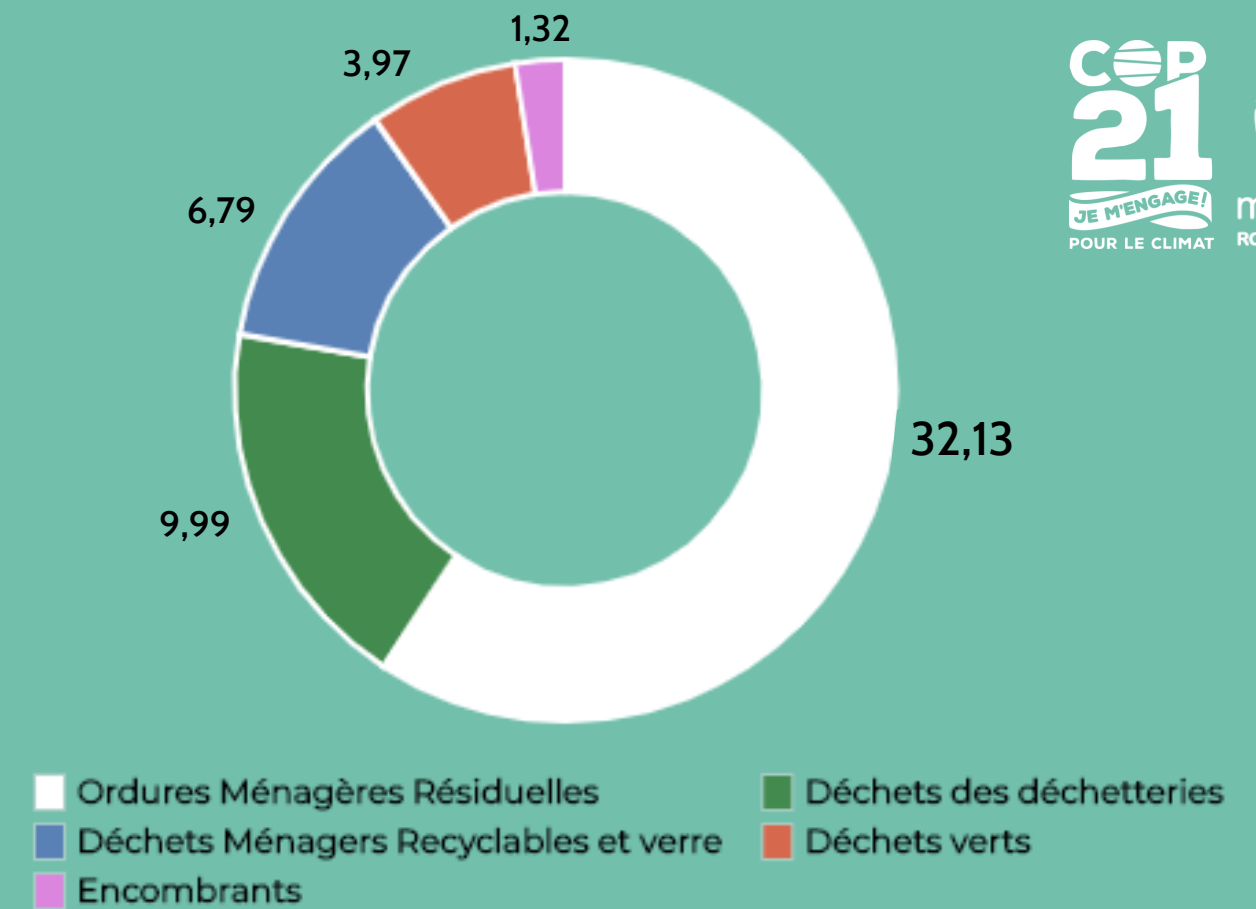
en 2018, pour la collecte et le traitement des déchets.

60% des coûts sont liés aux ordures ménagères résiduelles (non recyclables).

x2,5 La collecte en porte à porte des déchets verts est 2,5 fois plus chère que l'apport en déchetterie.



Coûts de gestion des différents types de déchets pour l'année 2018 (en millions d'€HT)



2 enjeux majeurs

1. Réduire la production des déchets.
2. Améliorer le tri pour réduire la part des ordures ménagères résiduelles.

Les actions mises en oeuvre pour réduire nos déchets

Le Plan de Réduction des Déchets (2010 - 2015)

Quelques exemples d'actions

Sensibilisation des publics (citoyens, scolaires, entreprises) à la réduction des déchets.



Distribution de gourdes réutilisables pour remplacer les bouteilles d'eau dans les clubs sportifs.



Création du club des jardiniers, pour la diffusion de pratiques durables.



Installation de bornes pour la collecte séparative des textiles.



Soutien à la création de la ressourcerie "RESISTES".

Le Plan Local d'Education à l'Environnement (PLEE)

Le PLEE est un dispositif d'accompagnement et de sensibilisation aux changements comportementaux.

Pour tout type d'acteur (*écoles, structures sociales, clubs sportifs, entreprises...*).

Des outils pédagogiques et une équipe d'animation mis à disposition par la Métropole.



...Et d'autres outils comme :

Le programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage (ZDZG), le Projet Alimentaire Territorial (PAT), le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),...

Aller plus loin avec le PLPDMA !

Vu le diagnostic de la gestion des déchets sur le territoire, la Métropole Rouen Normandie et ses partenaires ont identifié 6 axes prioritaires pour le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.



PLPDMA

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE



EVITER LA PRODUCTION DES DÉCHETS VERTS
ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS



TENDRE VERS UNE CONSOMMATION RESPONSABLE



RÉDUIRE LES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS



AMÉLIORER LES PERFORMANCES DE TRI



ETUDIER LES INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES



Construisons ensemble le plan d'actions !

